



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE GESTION
DE LA RESSOURCE EN EAU
DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE (SMEGREG)**

**COMITE SYNDICAL
REUNION PLENIERE DU 12 MARS 2025**

PROCES - VERBAL

MEMBRES PRESENTS

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE	Conseillère métropolitaine
M. Bruno CLEMENT	Commune de Saucats
M. Pierre DURAND	SIAO de Carbon-Blanc
M. Maxime GHESQUIERE	Conseiller métropolitain
Mme Célia MONSEIGNE	Conseillère départementale
Mme Pascale PAVONE	Conseillère métropolitaine

MEMBRES REPRESENTES

M. Gérard CHAUSSET <i>pouvoir donné à Mme CASSOU-SCHOTTE</i>	Conseiller métropolitain
M. Jean-Luc DARQUEST <i>pouvoir donné à M. DURAND</i>	SIAEPA du nord Libournais
M. Guillaume GARRIGUES <i>pouvoir donné à Mme PAVONE</i>	Conseiller métropolitain
M. Gérard GAY <i>pouvoir donné à M. CLEMENT</i>	SIAEP Bassanne-Dropt-Garonne
Mme Carole GUERE <i>pouvoir donné à Mme MONSEIGNE</i>	Conseillère départementale

MEMBRES ABSENTS NON REPRESENTES

M. Eric ARRIGONI	SIAEPA Castelnau de Médoc
Mme Valérie DROUHOUT	Conseillère départementale
Mme Valérie GUINAUDIE	Conseillère départementale
Mme Agnès SEJOURNET	Conseillère départementale

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Mme Françoise BEGUE	SMEGREG
Mlle Mélanie EROSTATE	SMEGREG
M. Bruno de GRISSAC	SMEGREG
M. Alexis LAFFICHER	SMEGREG
Mme Emilie LAURENT	SMEGREG
Mlle Alice VACELET	SMEGREG

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION (EN VISIO CONFERENCE)

Mme Sophie BRANA	Commune de Le Porge
M. Gérard GAY	SIAEP Bassanne-Dropt-Garonne
M. Eric GUIMON	Agence de l'Eau Adour-Garonne
Mme Sandrine PEYRINAUD	SIEA Portes Entre-deux-Mers
Mme Danielle SECCO	SIAEPA de Saint Selve



Mme Monseigne ouvre la séance à 14h30, accueille les participants présents et ceux qui suivront la réunion en visioconférence.

Le nombre de délégués présents ou représentés respecte les conditions de quorum (11 présents ou représentés), le Comité syndical peut donc valablement délibérer.

M. Ghesquière est désigné secrétaire de séance. Le procès-verbal de la réunion sera établi sous son contrôle.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

1. Procès-verbal de la réunion du 19 février 2025
2. Compte financier unique 2024
3. Affectation du résultat 2024
4. Taux de contribution des membres au budget 2025
5. Contributions des membres et budget primitif 2025
6. Programme 2025
7. Contrat eau et climat avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne



1. PV de la réunion du 19 février 2025

Mme MONSEIGNE demande s'il y a des observations sur ce procès-verbal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (11 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité syndical adopte le procès-verbal de la réunion du 19 février 2025.

2. Compte financier unique 2024

Mme MONSEIGNE donne la parole à Mme BEGUE qui présente le compte financier unique 2024 pour la section de fonctionnement, puis pour la section d'investissement et enfin le résultat global de clôture.

La présidence de la séance est confiée à M. DURAND en tant que doyen d'âge des délégués présents ; Mme MONSEIGNE quitte la salle.

M. DURAND demande s'il a des questions puis met au vote le compte financier unique 2024.

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. DURAND, doyen d'âge, Mme MONSEIGNE ayant momentanément quitté la salle, et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (10 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité syndical adopte le compte financier unique 2024.

3. Affectation du résultat 2024

Mme MONSEIGNE donne la parole à Mme BEGUE qui présente la proposition d'affectation des excédents à la clôture de l'exercice 2024 en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Mme BEGUE présente brièvement un graphique retraçant depuis 2015 l'évolution des résultats budgétaires annuels ainsi que celle des participations statutaires des membres de l'établissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (11 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité syndical adopte la proposition d'affectation des résultats 2024 qui lui a été présentée.

4. Taux de contribution des membres au budget 2025

Mme MONSEIGNE rappelle brièvement la teneur du débat d'orientations budgétaires tenu lors de la dernière réunion, et notamment le souhait du Conseil départemental de voir sa contribution plafonnée à 144 800 €, soit une diminution de 15% par rapport à 2024.

Puis elle donne la parole à M. de GRISSAC pour une présentation de ce rapport illustrée d'un diaporama. Le tableau des taux de contribution de chaque membre calculés selon les modalités inscrites dans les statuts est diffusé.

Après en avoir délibéré, à l'unité des membres présents ou représentés (11 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité syndical arrête les taux de contribution au budget 2025 des membres.

5. Contribution des membres et budget primitif 2025

Mme MONSEIGNE donne la parole à M. de GRISSAC pour une présentation de ce rapport illustrée d'un diaporama.

A la demande de M. CLEMENT, M. de GRISSAC explicite par étapes ce calcul issu des statuts de l'établissement.

Dans un premier temps, les participations des membres ont été calculées sur la base d'un montant cumulé des contributions égal à celui de 2024, soit 605 000 €. Puis la contribution du Département a été ramenée à 144 800 €, soit une diminution de 26 385,80 €. Cette diminution a ensuite été appliquée au montant cumulé des contributions initial de 605 000 € et le montant arrondi obtenu de 578 614,00 € arrêté in fine pour être inscrit au budget 2025.

M. GUIMON informe de l'évolution des modalités d'aides financières de l'Agence.

Mme CASSOU-SCHOTTE s'interroge sur les périmètres et découpages de services d'eau potable et fait référence à une réunion le 11 mars 2025 organisée par Bordeaux Métropole avec les intercommunalités de la Gironde durant laquelle ont été évoquées les questions de la gouvernance et celle du morcellement de la gestion publique de l'eau.

Mme MONSEIGNE illustre la situation par l'exemple de l'intercommunalité où elle siège qui comprend trois syndicats.

Mme CASSOU-SCHOTTE dit avoir évoqué l'idée d'un syndicat départemental, laquelle a majoritairement eu un bon accueil.

M. de GRISSAC explique que le projet de budget primitif présenté ci-après est donc construit sur la base d'un cumul des participations de 578 614 € ce qui doit permettre de couvrir les charges de fonctionnement récurrentes, de poursuivre les opérations engagées les années précédentes et d'engager la mise en œuvre d'une partie des actions figurant au projet de programme 2025 dont nous avons validé le contenu lors de notre de notre réunion consacrée au débat d'orientation budgétaire.

Puis la parole est donnée à Mme BEGUE qui présente les grandes masses du projet de budget primitif 2025 qui s'équilibre à 1 611 281 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (11 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité syndical :

- valide le principe d'un vote par chapitre du budget primitif ;
- arrête le montant cumulé des participations des membres à 578 614 € ;
- valide les calculs des contributions des membres ;
- adopte le projet de budget 2025 qui lui a été présenté ;
- autorise la Présidente à percevoir les recettes et engager les dépenses ;
- autorise la Présidente à solliciter les aides financières des partenaires potentiels et notamment de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

6. Programme 2025

Mme MONSEIGNE donne la parole à M. de GRISSAC pour une présentation de ce rapport illustrée d'un diaporama.

Les études et actions du SMEGREG sont distinguées de celles liées au SAGE.

M. GHESQUIERE loue la poursuite des actions de sensibilisation, un bilan a été fait récemment et de nouveaux outils sont mis à disposition des associations partenaires ; puis il demande des précisions sur l'étude des VMPO (Volumes Maximum Prélevables Objectifs) et la mission du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) ainsi que sur l'étude sur les hébergements touristiques hors hôtelleries de plein air.

M. CLEMENT demande si une action est menée auprès des hôtels ; M. de GRISSAC rappelle qu'une plaquette a été diffusée il y a trois ans auprès des acteurs girondins de ce secteur mais ces derniers ne sont pas très réceptifs.

Mme CASSOU-SCHOTTE évoque l'image de marque de ces professionnels et la possibilité de label.

Mme MONSEIGNE mentionne la consommation d'eau par unité qui est utilisée dans le domaine de l'urbanisme ; il faudrait des équivalents de consommation.

Mme CASSOU-SCHOTTE informe que cette question a été posée lors de la dernière réunion du SYSDAU (Schéma de Cohérence Territoriale de l'aire métropolitaine bordelaise).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (11 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical :

- valide le projet de programme 2025 qui lui a été présenté ;
- autorise la Présidente à engager toute procédure et à signer tous documents nécessaires à l'engagement des opérations récurrentes (Espaces Info Economies d'Eau et l'Eau un enjeu majeur) et celles susceptibles d'être mises en œuvre sans attendre ;
- autorise la Présidente à solliciter les aides financières des partenaires potentiels et notamment de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- sollicite l'aide financière de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour l'animation du SAGE et l'animation de la feuille de route en 2025, et les opérations de formation, information sensibilisation prévues par le SAGE Nappes profondes de Gironde ;
- autorise la Présidente à modifier ce programme en cours d'exercice dans le cas où surviendraient des nécessités ou sollicitations imprévues justifiant une action rapide de l'établissement.

7. Contrat eau et climat avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne

Mme MONSEIGNE donne la parole à M. de GRISSAC pour une présentation de ce rapport illustrée d'un diaporama.

M. DURAND fait part de son expérience notamment l'obtention de l'augmentation des prélèvements sans difficultés pour le syndicat qu'il préside.

M. de GRISSAC argue que c'est aussi parce que ce service a œuvré pour réduire sa consommation et augmenter le rendement de son réseau.

M. GUIMON ajoute qu'il s'agit, au vu de cette armature du contrat qui pourrait être signé avant la fin de l'année, de reprendre les actions listées dans le SAGE Nappes profondes de Gironde et dans la Feuille de Route et de les compléter avec les actions nouvelles ; ensuite il faudra détailler ces actions identifiées, les inscrire dans un chronogramme sur la durée du programme et les chiffrer.

M. GHESQUIERE demande où en est la question de la mise en œuvre par le SMEGREG pour le compte de ses membres du dispositif "1% solidarité eau" au profit de la coopération décentralisée.

M. de GRISSAC répond que c'est une question toujours d'actualité et prévue dans la révision des statuts du SMEGREG.

Mme MONSEIGNE souhaite que le travail sur la révision des statuts avance. Pour ce faire, outre se rapprocher des services juridiques du Département, Mme CASSOU-SCHOTTE suggère d'associer également ceux de Bordeaux-Métropole.

M. DURAND évoque la problématique du prix de l'eau.

Mmes MONSEIGNE et CASSOU-SCHOTTE y ajoutent des considérations d'ordre social.

Le principe de « l'eau paie l'eau » n'est plus vérifié.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (11 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical :

- *valide le contenu du contrat qui lui a été présenté*
- *autorise la Présidente à négocier son contenu d'un contrat puis à le signer*
- *exprime le souhait d'être informé des évolutions notables du contenu du contrat ;*
- *prend acte des éléments à intégrer dans la Feuille de route pour la gestion quantitative des Nappes profondes de Gironde à l'occasion d'une future actualisation.*

Mme MONSEIGNE informe du prochain départ de M. LAFFICHER du SMEGREG pour la Régie de l'eau de Bordeaux-Métropole.

A la question de Mme CASSOU-SHOTTE, M. de GRISSAC répond que le secrétariat administratif de la Commission Locale de l'Eau assuré par le Département devrait être valorisé dans le contrat avec l'Agence de l'eau.

M. de GRISSAC informe de l'intervention du SMEGREG lors de la journée nationale de la fédération des SCoT le 18 juin prochain à Arcachon.

Un point est présenté par Mme LAURENT sur la campagne de sensibilisation à partir de l'âge de l'eau du robinet qui est en cours.



En l'absence de questions supplémentaires et de demandes de prises de parole, Mme MONSEIGNE remercie les participants et clôt la séance à 16h10.

Fait à Bordeaux, le 06 mai 2025

Le Secrétaire de séance


Maxime GHESQUIERE

La Présidente


Célia MONSEIGNE